Informations de base

2007/2553(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation des droits de l'homme aux Philippines **Subject** 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
26/04/2007	Décision du Parlement	T6-0171/2007	Résumé
26/04/2007	Résultat du vote au parlement		
26/04/2007	Débat en plénière		
26/04/2007	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2007/2553(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0160/2007	24/04/2007	
Proposition de résolution		B6-0173/2007	24/04/2007	
Proposition de résolution		B6-0176/2007	24/04/2007	
Proposition de résolution		B6-0181/2007	24/04/2007	
Proposition de résolution		B6-0183/2007	24/04/2007	
Proposition de résolution		B6-0185/2007	24/04/2007	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0171/2007	26/04/2007	Résumé

Résolution sur la situation des droits de l'homme aux Philippines

2007/2553(RSP) - 26/04/2007 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté une résolution dans laquelle il exprime sa vive inquiétude devant le nombre croissant d'assassinats politiques perpétrés aux Philippines. Il condamne en particulier l'assassinat de Mme Siche Bustamante-Gandinao, militante des droits de l'homme, tuée quelques jours après avoir donné son témoignage au rapporteur spécial des Nations unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires dans ce pays.

Il estime que l'adoption de la loi de 2007 sur la sécurité des personnes pourrait faire augmenter encore la fréquence des violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité et appelle le gouvernement philippin à prendre des mesures de protection concrètes pour éviter les violations des droits de l'homme auxquelles l'application de cette loi pourrait conduire.

Dénonçant les agressions dont sont victimes les groupes d'opposition légaux, le Parlement appelle les autorités philippines à mettre fin aux allégations de collusion entre groupes d'opposition pacifiques et groupes armés illégaux.

Il faut également que cessent les mesures d'intimidation des témoins dans le cadre des poursuites pénales pour assassinat et qu'un médiateur soit nommé pour réagir aux exécutions extrajudiciaires imputées à des fonctionnaires publics. Il faut donc que le gouvernement philippin fasse preuve d'une réelle volonté d'enquêter sur ces assassinats et traduise les coupables en justice et fasse cesser le climat actuel d'impunité qui a pour effet d'éroder la confiance de la population dans l'état de droit.

Le Parlement appelle la présidente Arroyo à prendre immédiatement des mesures pour écarter tout risque de nouvelle escalade de la violence avant et au cours des scrutins prochains et à garantir la sécurité des personnes candidates.

Enfin, la Plénière s'est félicitée de ce que la Commission ait annoncé qu'elle contribuerait aux efforts déployés par le gouvernement philippin pour enquêter sur les exécutions extrajudiciaires.